

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3221>



2009-2010

Vote FSU du 05 au 26 Novembre 2009

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Publication date: samedi 14 novembre 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Tous les 3 ans, la fédération à laquelle appartient le SNES, la FSU, tient son Congrès. C'est l'occasion pour chaque syndiqué de s'exprimer sur les 3 ans écoulés.



onglet_fsu_haut

Le supplément au POUR national n° 139 contient le rapport d'activité national et les cinq listes d'orientation. Si certains l'avaient égaré, il est disponible en téléchargement sur la page

<http://www.snes.edu/Congres-de-Lille-Les-enjeux.html> (dernier document à télécharger).

Trois votes sont proposés :

- **un vote sur l'orientation nationale fédérale** (vote par tendance) : chaque syndiqué-e exprime un choix d'orientation entre cinq listes. Le résultat de ce vote sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES dans ces instances.
- **un vote sur le rapport d'activité national fédéral** (voir supplément bulletin POUR 139) : chaque syndiqué-e exprime une appréciation globale sur l'activité fédérale des trois années écoulées et un jugement particulier sur trois questions (« fenêtres ») qui font plus débat. Chacun-e doit exprimer sa préférence pour l'une des 2 rédactions proposées.
- **un vote sur l'orientation fédérale départementale** (voir bulletin spécial FSU Côte d'Or n° 96 d'octobre 2009).

Nous vous demandons donc d'organiser le vote dans les S1 qui comptent plus de 2 adhérents.

Vous trouverez ci-jointe une liste d'émargement des adhérents (**à signer par l'électeur au moment du vote**) ainsi qu'un exemplaire du bulletin de vote et un PV de dépouillement.

Comment voter ?

Le vote est individuel et secret. **Il a lieu entre le 05 et le 26 novembre.**

Il devra être effectué sous double enveloppe, **l'enveloppe extérieure comportant au dos les NOM, qualité,**

syndicat et signature. Le vote sera à l'intérieur dans une enveloppe vierge.

S'il y a plus de 2 votants, le S1 effectue le dépouillement et renvoie le PV de dépouillement, accompagné de la liste d'émargement, au SNES 21 - 6, allée cardinal de Givry 21 000 Dijon dès la fin de la période de vote. (Il est impératif de renvoyer immédiatement ces documents pour qu'ils puissent arriver **avant** le dépouillement général qui aura lieu le **mardi 1er décembre**).

Si vous avez la possibilité de les scanner, vous pouvez les envoyer à l'adresse suivante : snés21@dijon.snes.edu .

Attention !

peuvent voter les adhérents à jour de leur cotisation 2008 – 2009 et les nouveaux adhérents de 2009 – 2010 à la date du 15 octobre. En cas de doute sur la syndicalisation d'un collègue, **transmettre l'enveloppe contenant son vote, non ouverte**, car tout vote de collègue non à jour entraîne la nullité de la totalité des votes de l'établissement.

S'il y a moins de 2 votants, adresser directement les votes, **sans les dépouiller**, à la même adresse.



logosnes21

PS:

documents ci-joints